

fabricant, le marchand de gros ou le détaillant au sens des valeurs, étant donné le pouvoir effectif qu'il exerce sur les marchés. Voilà pourquoi les prix n'atteindront pas chez nous les hauteurs astronomiques qu'ils ont touchées, pendant un temps, aux Etats-Unis.

Pour ce qui est du principe de la réglementation et de l'abandon des régies, s'il est un pays au monde dont le Gouvernement mérite des félicitations pour le programme qu'il a adopté dans ce domaine, c'est bien le Canada. Je me permets de différer d'avis avec les membres du parti conservateur qui réclament l'abandon complet des régies, car j'estime que le temps n'est pas encore venu d'appliquer un tel programme. J'ai toujours soutenu que les régies sont indispensables en temps de guerre. Je n'hésite pas à ajouter qu'elles doivent être maintenues tant que le pays n'aura pas traversé la période de transition et ordonné sa production de façon à assurer un approvisionnement convenable et certain. C'est précisément le programme que le Gouvernement a suivi jusqu'ici.

Procédera-t-il trop rapidement à l'abandon des régies? Cela reste à voir. Je signale, toutefois, que l'objet du présent projet de loi est de maintenir les régies qui s'imposent. Si le Gouvernement constate que les manufacturiers ne font rien pour prévenir une hausse démesurée des prix, il pourra, s'il le juge opportun, rétablir les régies dans le cas de certains articles de luxe ou d'autres denrées. Le Canada a raison de s'attendre à une grande expansion; or, favorisant comme je le fais l'entreprise privée, je crois que cette expansion doit se réaliser, mais non pas par les seuls efforts des vingt-six sociétés dont l'honorable député de Rosetown-Biggart a fait mention. Je songe aux milliers de petits industriels de tout le pays qui déploient toute leur activité dans leurs entreprises. Je songe aux très nombreux exploitants qui emploient un faible nombre d'ouvriers, plutôt qu'aux vingt-six puissantes sociétés dont parlent si souvent le chef et les membres de la C.C.F.

Les honorables députés veulent apparemment laisser dans l'ombre l'excellente œuvre accomplie par la vaste majorité des petits fabricants, et cela me fait croire que leurs critiques ne sont pas équitables. Ainsi que je l'ai déclaré en maintes occasions, je prends toujours plaisir à entendre l'honorable député de Rosetown-Biggart. Quelques-uns de mes amis libéraux diront peut-être: "Pourquoi adresser tant de compliments au chef de la C.C.F. et le mettre ainsi en vedette?" C'est que je tiens à être franc. Néanmoins, je signale à l'honorable député qu'il nuit aux intérêts du Canada lorsqu'il permet à ses partisans de

[M. Isnor.]

semer la crainte partout au pays en évoquant les événements de la période qui s'est écoulée de 1930 à 1935.

Je n'ai aucune arrière-pensée politique en parlant de cette période, car je ne crois pas que les Canadiens veuillent voir se répéter la situation d'alors. Nous ne voulons pas qu'une crise économique éclate, et je ne crois pas qu'elle se produira si nous adoptons le programme énoncé par un gouvernement qui a montré tant d'initiative durant la guerre et qui a dressé pour l'après-guerre des plans grâce auxquels l'industrie pourra se remettre méthodiquement à produire les denrées de première nécessité dont notre population a tant besoin à l'heure actuelle.

Tout le monde sait qu'il y a pénurie. Comment surmonterons-nous cette difficulté? Nous n'y réussirons qu'au moyen de la production et celle-ci se traduira par un accroissement de l'embauchage. L'honorable député m'a comparé à Jesse James. Il a donné à entendre que Jesse James n'était qu'un novice auprès de l'honorable député qui a la parole. Il n'est rien, a-t-il dit, en comparaison de ces gens. De quels gens voulait-il parler? De ceux qui pendant la guerre se sont efforcés, et continuent de s'efforcer, de faire du Canada un pays plus beau et plus prospère. Voilà ceux qu'on compare à Jesse James.

L'honorable député a dit que certains hommes d'affaires tentent d'écraser leurs concurrents moins puissants. On peut tenir de tels propos sur les tribunes publiques dans certains milieux mais ils ne sont pas de mise à la Chambre d'où ils se propageront dans tout le pays. Je ne veux pas sermonner l'honorable député; je ne l'oserais pas. Mais pourquoi toujours nous répéter les mêmes banalités à propos de l'homme moyen? J'en suis un moi-même, ainsi que tous les autres membres de la Chambre. De tels propos n'ont aucune utilité. Je recrute mes clients parmi les gens du commun. Je ne compte pas pour vivre sur mon indemnité parlementaire, mais sur mon commerce que je tiens à sauvegarder en traitant équitablement ceux qui font affaire avec moi. L'honorable député a parlé fort mal à propos des déprédations de l'entreprise privée.

Quel pays merveilleux que le Canada! Nul autre ne possède autant de ressources naturelles: terres arables, gisements minéraux, forêts, houille blanche et pêcheries fournissent leur quote-part au Trésor. Non seulement par la vente, mais par la transformation des matières premières, nous avons réussi à édifier un Canada plus prospère, jouissant de marchés excellents à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières. La population approuverait sans réserve le projet de loi à l'étude, si